



Pour une réglementation des implantations des antennes-relais de téléphonie mobile
5 cour de la Ferme-Saint-Lazare ; 75010 Paris ; tel : 01 42 47 81 54 - fax : 01 42 47 01 65
Site Internet : Priartem.fr ; email : contact@priartem.fr

Avec :



Paris, le 23 juillet 2012

Madame Françoise Weber
Directrice de l'INVS
12, rue du Val d'Osne
94415 Saint-Maurice CEDEX

Objet : demande de rendez-vous

Madame la Directrice générale,

Les organisations signataires de ce courrier ont l'honneur de vous demander de bien vouloir les recevoir afin d'ouvrir avec votre institut un dialogue comparable à celui qui a été initié dans d'autres organismes de recherche et/ou d'expertise ayant à intervenir sur le dossier des radiofréquences (instance de dialogue de la Fondation Santé et Radiofréquences, comité de dialogue radiofréquences mis en place par l'ANSES).

En effet, votre organisme a en charge la veille sanitaire, compétence qui, dans le contexte d'un risque émergent, est absolument essentielle. Il a d'ailleurs ainsi eu à intervenir sur l'existence de clusters de cancers infantiles dans des écoles (Saint-Cyr l'Ecole, Ruitz). Plus récemment, vous avez refusé d'enquêter sur un cas sur lequel nous vous avons alertée, à savoir celui de l'école de Rexpoede, dans le Nord où deux enfants étaient atteints de cancers cérébraux, l'un d'eux, une petite fille de 4 ans, en étant décédée.

Aujourd'hui, suite au classement des radiofréquences en cancérigène possible par l'OMS, les tumeurs chez l'enfant et l'existence de clusters ne peuvent plus être ignorés. Ne peut plus être ignoré non plus le nombre croissant de personnes devenant hypersensibles à cette pollution. Celles-ci constituent, en effet, une « population sentinelle », au sein de laquelle on compte de plus en plus de jeunes, qui nous envoie « *in vivo* » un signal fort des désordres sanitaires à attendre si aucune mesure n'est prise.

L'exemple de la mise en place du comité de dialogue Radiofréquences et santé par l'ANSES montre qu'il est possible et bénéfique de permettre un échange structuré entre les organismes chargés de la veille et les citoyens. Le monde profane n'est pas un monde inculte. Il peut avoir à transmettre des messages que le monde savant peut transformer en connaissance. De plus, le dialogue entre la société civile et le monde de la science et de l'expertise constitue un moyen essentiel de rétablissement de la confiance en la parole scientifique. Tout dialogue refusé peut être interprété comme une volonté de « cacher quelque chose ». Or, la transparence est l'un des vecteurs essentiels du rétablissement de la confiance ce qu'ont pris en compte les cinq organismes de recherche, d'expertise et d'évaluation qui, en 2011, ont cosigné une charte d'ouverture à

la société civile de manière à construire avec celle-ci une compréhension partagée des enjeux complexes des situations à risques et des alternatives permettant d'y faire face.

C'est pour étudier avec vous les conditions de mise en œuvre d'un dialogue entre votre institut et le monde associatif que nous représentons que nous sollicitons ce rendez-vous.

Convaincus que nous avons comme objectif commun de faire avancer la santé publique, nous vous remercions d'avance de la réponse positive que vous apporterez à notre requête et nous vous assurons de notre parfaite considération.

Pour les organisations signataires
Janine Le Calvez, Présidente de PRIARTEM
(Téléphone : 02 37 41 80 55)